Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260619-2026_7-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie
35420 LE FERRÉ
Tél : *02.99.95.10.33*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Délibération 2026-07

Nombre de Membres : 9
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 20h00, le Conseil d'Administration, légalement convoquée, s'est réunie à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Président.

Date de Convocation du Conseil d'Administration: le 5 juin 2025.

Présents : M. PAUTREL Louis, Président - Mme CHALOPIN Virginie – Mme LESENECHAL Floriane - Mme QUINLAN Sophie – Mme GUENEE Arlette - Mme PAILLETTE Vanessa (arrivée à 20h17 à partir de la délibération 2026-07)- M. PETITPAS Jean-Yves – Mme SIMON Marylène.

Absent : Mr COQUELIN Ronan

Monsieur Jean-Yves PETITPAS a été désigné secrétaire de séance.

OBJET

VOYAGE ANNUEL SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que chaque année le CCAS de LE FERRÉ organise un voyage en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus.

L'an passé, le jeudi 11 septembre 2025, une journée à Paris avait été organisée.

Cette année, il est proposé une journée, le jeudi 17 septembre 2026, sur la Côte de Granit rose, dans les Côtes d'Armor. La proposition des Voyages COUPRIS, sous réserve de disponibilité, est la suivante :

- 177€ /personne pour un car de 31 personnes minimum,
- 154€ /personne pour un car de 41 personnes minimum,
- 143€ /personne pour un car de 49 personnes minimum,

Il est proposé de fixer la participation à 75€ par personne de 60 ans et plus, ainsi que pour les membres du CCAS, et 154€ pour les personnes accompagnatrices n'ayant pas atteint l'âge de 60 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition d'une journée sur la Côte de Granit Rose,
- d'autoriser Mr le Président à signer la proposition de prix des Voyages COUPRIS,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260619-2026_7-DE

- de fixer la participation financière à 75€ par personne de 60 ans et plus, ainsi que pour les membres du CCAS, et 154€ pour les personnes accompagnatrices n'ayant pas atteint l'âge de 60 ans,

- de préciser que la participation sera demandée à l'inscription et versée directement aux Voyages COUPRIS pour venir en déduction de la facture prise en charge par le budget du Centre Communal d'Action Social de LE FERRÉ,

- d'autoriser Mr le Président à signer tous les documents nécessaires pour cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président, Louis PAUTREL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
35420 LE FERRE